

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 avril 2024

Délibération n° CP-2024-3212

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Vénissieux

Objet : Travaux identifiés et priorités dans le programme d'actions du schéma directeur du parc de Parilly - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Amélioration du Cadre de Vie

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 mars 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Blanchard (pouvoir à Mme H. Duvivier), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. D. Kimelfeld (pouvoir à Mme M. Picot).

Commission permanente du 8 avril 2024**Délibération n° CP-2024-3212**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Vénissieux

Objet : Travaux identifiés et priorisés dans le programme d'actions du schéma directeur du parc de Parilly - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Amélioration du Cadre de Vie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 20 mars 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Les parcs métropolitains de Parilly et de Lacroix-Laval occupent une position clé dans l'agglomération lyonnaise. Ils contribuent à l'armature verte et sont identifiés dans le réseau des parcs d'agglomération du schéma de cohérence territoriale. Ils répondent à une demande sociale forte pour un cadre de vie de qualité et des espaces de loisirs nature pour le public.

Des enjeux importants sont aujourd'hui identifiés dans ces parcs concernant, notamment :

- le dépérissement et le renouvellement des arbres vieillissants,
- la sauvegarde de la biodiversité,
- l'adaptation au réchauffement climatique,
- la gestion des entrées et parkings de ces sites avec des questions d'accessibilité, de devenir de ces espaces, de désimperméabilisation, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de régulation des pressions d'usages sur ce patrimoine.

Il a donc été proposé de lancer une réflexion s'appuyant sur l'élaboration de schémas directeurs, afin de définir une stratégie à long terme, de donner de la cohérence aux projets et de formuler les principes et les recommandations pour orienter les priorités d'aménagements et de gestion des parcs et en faire de véritables vitrines des politiques métropolitaines.

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, approuvée par délibération du Conseil n° 2021-0397 du 25 janvier 2021, deux opérations ont, ainsi, été retenues :

- l'élaboration du schéma directeur du parc de Parilly et la mise en œuvre des actions, pour un montant total de 1 700 000 €,
- l'élaboration du schéma directeur du domaine de Lacroix-Laval et la mise en œuvre des actions, pour un montant total de 1 500 000 €.

Pour la réalisation des études et diagnostics pluridisciplinaires ont été affectés :

- 439 500 € sur l'opération schéma directeur du domaine de Lacroix Laval,
- 385 100 € sur l'opération schéma directeur du parc de Parilly.

Initiée en 2021, après une 1^{ère} phase de partage des diagnostics et enjeux, la démarche d'élaboration des schémas directeurs est en phase de consolidation des scénarios et propositions d'arbitrages en vue de la finalisation des programmes d'actions dans le courant du 1^{er} semestre 2024.

II - Le projet

Concernant le schéma directeur du parc de Parilly, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 300 000 € a été adoptée par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2387 du 22 mai 2023 en vue de la réalisation des 1^{ers} travaux simples ne nécessitant pas d'études complémentaires de maîtrise d'œuvre.

Afin d'initier les études de maîtrise d'œuvre puis la réalisation des travaux complexes identifiés et priorités au programme d'action du schéma directeur, il est envisagé de confier un mandat de maîtrise d'ouvrage à la société publique locale Métropole de Lyon aménagement construction.

Les travaux, qui seront soumis à validation finale et priorisation au comité de pilotage de restitution et aux Maires des communes concernées, pourront concerner, notamment :

- les aménagements des aires de jeux,
- les aménagements des parvis d'entrée du parc et/ou de reconfiguration des aires d'accueil d'événements,
- la sécurisation des accès aux voies internes du parc (pose de bornes d'accès sur le boulevard des Sports et le boulevard des Turfistes),
- certains aménagements et équipements des terrains de la plaine des sports,
- des aménagements test (urbanisme transitoire) en vue d'apaiser et requalifier (désimperméabilisation-végétalisation) les voies internes du parc.

III - Coût

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 1 014 900 € TTC en dépenses à la charge du budget principal pour la réalisation des travaux identifiés et priorités dans le programme d'actions du schéma directeur du parc de Parilly ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation des travaux identifiés et priorités dans le programme d'actions du schéma directeur du parc de Parilly.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels pour un montant de 1 014 900 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 500 000 € en dépenses en 2024,
- 300 000 € en dépenses en 2025,
- 214 900 € en dépenses en 2026,

sur l'opération n° 0P27O9427.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 700 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 avril 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240408-320234-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 avril 2024 Date de réception préfecture : 9 avril 2024
